



Le Murmure



NUMÉRO 54
Automne 2023

Bulletin municipal



OCTOBRE EST HALLOWEEN !

SOMMAIRE

- 2 Le mot du maire
- 3 Nouvel horaire dans les services municipaux
- 4 J'aime mon voisin!
- 4 Donnez une seconde vie à vos encombrants
- 5 Cueillette des feuilles mortes
- 5 Subventions gouvernementales
- 6 Le service incendie en recrutement
- 6 Portes ouvertes à la caserne 31
- 7 Noël en novembre
- 7 Du sport pour tous les goûts
- 8 Activités variées à la biblio

Se balader en pleine nature est en soi une activité qui fait du bien. Si le parcours est parsemé d'énigmes en plus, l'expérience devient encore plus stimulante. C'est ce que propose Parcours Ludiques avec Comment devenir une créature fantastique, qui sera en fonction durant tout le mois d'octobre, au Parc du ruisseau Lebrun.

Le parcours s'adresse plus particulièrement aux familles avec enfants âgés de 7 à 14 ans, mais rien n'interdit aux autres groupes d'âge de s'amuser à résoudre les énigmes et les épreuves qui sillonnent le parcours.

Pour participer

Pour débiter l'activité qui est gratuite, les participants doivent numériser le code QR sur la première affiche de jeu. Ce code les transfère directement sur

(suite pages 2)

CONSEIL MUNICIPAL
MAIRE: **Martin Soucy**

CONSEILLERS PAR DISTRICT
 1 - GILLES LAVOIE
 2 - ANNIE BLAIS
 3 - ROBIN GUY

4 - JEAN-PIERRE LABONTÉ
 5 - ALAIN THIBAUT
 6 - DENIS DUBÉ

Un automne occupé

Réunies récemment en caucus, les villes de centralité, dont Mont-Joli fait partie, se préparent aux négociations à venir avec le gouvernement du Québec sur le prochain pacte fiscal. Celui en vigueur depuis 2019 vient à échéance en décembre 2024.

Parmi les demandes du monde municipal, ce dernier réclame une meilleure distribution des revenus de taxation et d'impôt que Québec reçoit afin de lutter efficacement contre l'inflation. Le gouvernement du Québec doit partager davantage ses surplus avec les municipalités afin que l'impôt foncier ne soit pas la seule source de financement au développement des villes comme la nôtre.

En tant que gouvernements de proximité, les municipalités sont en première ligne pour répondre aux besoins de la population. En plus d'assurer les services de base tels que l'entretien du réseau routier, le déneigement, la gestion des eaux et des matières résiduelles, elles font face à un nombre croissant d'enjeux et de défis, et ce avec des ressources financières qui n'augmentent pas au même rythme.

De plus en plus, les municipalités sont interpellées sur différents enjeux qui vont de l'habitation à l'itinérance en passant par la pénurie de la main-d'œuvre, l'immigration, le développement économique sans oublier l'environnement. Malgré ces nouvelles responsabilités, elles doivent équilibrer leur budget avec des ressources limitées, tout en tenant compte de la capacité de payer restreinte de la population. L'exercice est acrobatique.

À quelques semaines de l'adoption du budget 2024, il apparaît déjà clairement que nous ne pourrions boucler le prochain exercice sans hausser le compte de taxes, même légèrement. Comme partout ailleurs, nos dépenses ne cessent d'augmenter.



Nous devons aussi maintenir un certain niveau d'investissement pour assurer le développement de notre ville et accroître son attractivité. À cet égard, nous n'avons pas les moyens de prendre du recul. Nous avons quand même dû au dernier budget reporter quelques projets, routiers entre autres, pour ne pas accroître le fardeau de nos concitoyens.

Dans un registre plus léger, il y aura de la parade dans l'air en octobre et en décembre. Les rues du centre-ville promettent en effet d'être animées le 28 octobre et le 25 novembre avec la parade d'Halloween et le défilé de Noël. L'an dernier, vous étiez des milliers à participer à ces deux activités. Il n'y a aucune raison que vous ne soyez pas au rendez-vous encore cette année. Par votre présence à nos activités, vous contribuez à faire de notre ville un milieu invitant et bien vivant.

Ne manquez pas non plus d'emboîter le pas au parcours ludique qui sera en fonction jusqu'à la fin octobre dans le Parc du ruisseau Lebrun. En famille, entre ami-e-s, avec des enfants, c'est une bonne façon de prendre l'air tout en s'amusant.

Bon automne !

Martin Soucy, maire

Octobre est Halloween !

(Suite de la page 1)

la première affiche de jeu. Ce code les envoie sur une application web, qui les guide durant toute l'activité. Elle leur permet de valider directement les réponses des épreuves sur leur téléphone intelligent, en plus de recevoir des indications et des indices.

Histoire

Le parcours en place au Parc du ruisseau Lebrun s'articule autour de l'Halloween. En gros, c'est l'histoire d'un castor qui veut devenir une créature fantastique au même titre que les chats noirs, les chauves-souris et les sorcières. Depuis 73 ans exactement, le castor dépose sa candidature et est refusé chaque année, sous prétexte qu'il a un pelage soyeux et un visage amical. Cette année, il n'en peut plus ! Il fait donc appel à vous afin de l'aider à réussir les épreuves du parcours de sélection et peut-être se hisser au rang des créatures qui provoquent des cauchemars. Il est prêt à tout.

Avez-vous ce qu'il faut pour l'aider ? C'est ce que vous saurez en faisant le parcours ludique au Parc du ruisseau Lebrun.

Parade d'Halloween

Déjà bien rempli avec le parcours ludique et une soirée de conte à la Bibliothèque Jean-Louis-Desrosiers, le mois d'octobre culminera avec la parade d'Halloween dans le centre-ville le samedi 28 octobre, de 13 h à 15 h.

Toujours très attendue, la parade prendra son départ dans le stationnement municipal situé derrière le Château Landry et suivra le boulevard Jacques-Cartier sur quelques kilomètres. Les commerçants sont invités à se déguiser et à distribuer bonbons et friandises aux sorciers, brigands, monstres et autres créatures fantastiques qui déambuleront sur le parcours.

L'activité se terminera par un chocolat chaud servi au même endroit qu'à son point de départ : dans le stationnement municipal derrière le Château Landry.

Scène Municipale



Nouvel horaire dans les services municipaux

Crédit photo : Stéphane roy

L'horaire d'été qui était en vigueur de la fête des Patriotes à la fête du Travail est dorénavant étendu à toute l'année dans tous les services municipaux où c'est possible. Les bureaux administratifs ouvrent donc plus tôt du lundi au jeudi (matin et midi) et ferment le vendredi à midi.

De façon générale, ce réaménagement de l'horaire concerne les services de l'administration générale (40, avenue de l'Hôtel-de-Ville), l'administration du service des loisirs (300, avenue du Sanatorium), l'administration du service des travaux publics (350, avenue du Sanatorium) et l'administration du service incendie (1264, boul. Jacques-Cartier).

L'horaire des installations municipales (Amphithéâtre Desjardins, Bibliothèque Jean-Louis-Desrosiers, Piscine Gervais-Rioux) demeure inchangé. Les services essentiels sont maintenus en tout temps (sécurité incendie et travaux publics).

Ce réaménagement de l'horaire n'entraîne en effet aucune réduction des heures d'ouverture et du temps de travail. Les heures sont simplement distribuées autrement.

Heures d'ouverture des bureaux administratifs

Du lundi au jeudi : 8 h à 12 h et 13 h 15 à 16 h 30

Vendredi : 8 h 30 à midi.

Le service d'urbanisme de retour à l'hôtel de ville

Le service d'urbanisme, qui était temporairement localisé au 300, avenue du Sanatorium, est de retour à l'hôtel de ville (40, avenue de l'Hôtel-de-Ville).

Les citoyennes et citoyens peuvent se présenter à la réception de l'hôtel de ville pour leurs demandes de permis et de certificat d'autorisation ou pour toutes autres demandes en matière d'urbanisme.

Pour faciliter le traitement d'une demande de permis ou de certificat d'autorisation, on vous invite à remplir le formulaire disponible sur le site web sous l'onglet Service aux citoyens, section

Urbanisme et Travaux publics (permis et certificats). Assurez-vous également d'avoir tous les documents nécessaires avant de déposer votre demande. Ces informations sont également disponibles sur le site de la Ville à l'endroit ci-haut mentionné.



3

VOUS ÊTES INSATISFAIT ?

Si vous voulez vous plaindre d'une situation ou encore obtenir de l'information sur un sujet donné, vous pouvez remplir le formulaire disponible sur notre site web sous l'onglet Service aux citoyens, section Greffe et communications (requête et plainte).

Votre demande en ligne sera traitée durant les heures de bureau, soit de 8 h à 12 h et de 13 h 15 à 17 h. Seuls les formulaires dûment complétés seront considérés.

Dans la même section, vous trouverez la façon de procéder pour les demandes d'accès à l'information ou encore pour faire une réclamation en dommages et intérêts.



STATIONNEMENT DE NUIT

Le stationnement de nuit dans les rues de la ville est interdit du 15 novembre au 15 avril entre 23 h et 7 h du matin. Cette interdiction s'applique en tout temps et non seulement lorsqu'il y a des chutes de neige. En effet, des opérations de déneigement peuvent être planifiées lors de conditions climatiques plus favorables pour retirer les accumulations de neige en bordure des rues ou dans les stationnements publics.



J'aime mon voisin !



À partir de quand pouvez-vous commencer la construction de votre nouveau cabanon par un beau samedi matin ? À quelle heure devriez-vous baisser le volume de Metallica si vous habitez en logement ? Pouvez-vous agrandir votre terrasse et à quelle distance de la haie mitoyenne ? Les règlements d'urbanisme fournissent déjà un cadre qui répond à bien des questions. Plusieurs d'entre eux figurent sur le site de la ville.

Comme chien et chat

Pour que l'harmonie règne dans votre quartier, veillez à ce que vos animaux domestiques n'aillent pas s'imposer chez le voisinage. Vos voisins ont sûrement d'autres chats à fouetter que de s'occuper du vôtre. Promenez Fido en laisse et surtout ramassez ce qu'ils sèment sur son passage. Assurez-vous de calmer les aboiements excessifs de votre gentil toutou s'il se prend pour Pavarotti ou Marc Hervieux ! Empêchez votre chat d'explorer les cours voisins et même de s'y installer à demeure.

Végétation abondante

Il peut arriver que les branches et les racines d'un arbre s'étendent jusque chez votre voisin et lui causent de sérieux ennuis. Dans un tel cas, votre voisin peut vous demander de couper ces branches ou ces racines.

Il peut aussi vous demander d'abattre ou de redresser un arbre qui menace de s'écraser sur sa propriété. Veillez à planter vos arbres à une bonne distance de la ligne séparant votre terrain de celui de votre voisin. Vous devez aussi penser qu'ils ne doivent pas nuire aux fils d'électricité, de téléphone ou autres, ni aux tuyaux enfouis dans le sol, lorsqu'ils arriveront à maturité.

Discuter plutôt qu'affronter

Pour des relations harmonieuses avec votre voisinage, soyez respectueux et tolérant. Il est toujours préférable de discuter avec son entourage avant de déposer une plainte. Un dialogue ouvert et constructif permet bien souvent d'aplanir les différends. Les bonnes relations reposent avant tout sur l'entraide et les petits services rendus entre voisins. Personne ne reste indifférent aux gestes d'attention. Et le quartier devient un endroit où il fait bon vivre.



DONNEZ UNE SECONDE VIE À VOS ENCOMBRANTS ET AUTRES OBJETS

Vous voulez vous débarrasser d'un vieux fauteuil, d'une commode mal assortie à votre nouveau décor ou de votre téléviseur démodé? Des solutions s'offrent à vous en dehors de la collecte à la porte qui a lieu une fois par an, au printemps.

Le réemploi

Offrir vos encombrants en bon état à un organisme de charité, une entreprise d'économie sociale, une friperie permet de donner une deuxième vie à un meuble que vous ne voulez plus. Ce meuble fera assurément l'affaire d'une autre personne. Les objets et vêtements pourront aussi trouver une nouvelle vie via les mêmes débouchés.

Ventes-débarras

Chaque année, la Ville de Mont-Joli détermine quatre périodes où il est permis pour les citoyens de tenir une vente-débarras sur leur propriété : en mai, en juin, en septembre et en octobre. La dernière de l'année a lieu du 9 au 15 octobre.

Écocentre de La Mitis

Apporter vos encombrants à l'écocentre de La Mitis, 428, avenue Roger-Marcoux (près de l'aéroport, accès via le chemin Perreault-Est) est une autre solution. Profitez-en pour y déposer des matières refusées dans les collectes hebdomadaires : matières inflammables, peintures, batteries, matériaux de construction et déblais d'excavation. Pour en savoir plus: 418 785-0055 ou centrede-transfert@mitis.qc.ca



Cueillette des feuilles mortes

La Ville effectue une collecte spéciale des feuilles mortes à la mi-novembre (indiqué par un râteau dans votre calendrier municipal). On vous demande de mettre vos feuilles dans des sacs compostables ou en papier idéalement, en bordure de rue au début de la semaine prévue (13 novembre), tôt le matin.

Les sacs compostables ou en papier sont disponibles dans plusieurs commerces de Mont-Joli.

D'autres possibilités

Vous pouvez aussi réutiliser les feuilles mortes en feuillicyclant. L'herbicyclage est une technique simple qui consiste à laisser le gazon sur la pelouse après la tonte. L'automne venu, le feuillicyclage offre les mêmes avantages. Plutôt que de racler vos feuilles mortes, il s'agit de les tondre dès qu'elles tombent au sol, par temps sec. En plus de fournir au sol et aux plantes des éléments minéraux, le feuillicyclage permet de réduire votre

empreinte environnementale en diminuant la consommation de sacs de plastique et le nombre de camions sur la route pour les collectes.

Protection hivernale

À la fin de l'automne, lorsque les plantes entrent en dormance, déposez des feuilles déchiquetées dans vos plates-bandes et votre potager : elles serviront de protection hivernale. Si les feuilles ont tendance à s'envoler, installez un filet, un grillage ou un géotextile. Au printemps, les feuilles se décomposeront progressivement.

Dans le compost

Intégrez des feuilles mortes à votre compostage domestique. Il suffit de mélanger deux parts de feuilles pour une part de matières vertes (gazon, plantes, etc.). Entreposez le surplus et intégrez-le au composteur au printemps suivant.

SUBVENTIONS ENVIRONNEMENTALES

Vous voulez réduire votre empreinte écologique et vos dépenses aussi ? Vous pouvez toujours vous prévaloir de nos programmes de subvention qui encouragent les gestes environnementaux.

Borne de recharge résidentielle

Le programme prévoit le versement d'une subvention couvrant 50 % du coût d'achat jusqu'à concurrence de 200 \$ au propriétaire d'un immeuble résidentiel (maison ou condo) ou d'un immeuble à logements pour l'acquisition et l'installation d'une borne de recharge.

Couches et produits d'hygiène féminine lavables et réutilisables

Le programme prévoit le versement d'une aide financière de 50 % du coût d'achat jusqu'à concurrence de 200 \$ pour un ensemble de couches lavables et réutilisables. Le programme prévoit également le versement d'une aide financière couvrant 50 % du coût d'achat de serviettes, culottes sanitaires lavables ou coupes menstruelles jusqu'à concurrence de 200 \$.

Toute l'information et les formulaires de demande se trouvent sur le site web de la Ville (page d'accueil).

Maman, j'ai réduit les déchets !

La Semaine québécoise de réduction des déchets (SQDR), qui se déroule cette année du 20 au 29 octobre, fait la promotion de la réduction à la source : une solution concrète pour limiter la quantité de matières envoyées à l'élimination et réduire notre impact environnemental.

Comme le souligne la SQDR, « le meilleur déchet est toujours celui que l'on ne produit pas ! En réparant plutôt qu'en rachetant pour remplacer, en remplaçant par un article usagé plutôt que d'acheter neuf, en choisissant des biens durables qui seront gardés plus longtemps avant d'être remplacés, en réduisant notre consommation, volontairement, et tout simplement », on fait des choix qui protègent notre environnement.



Sécurité publique



POMPIÈRE
TEMPS PARTIEL

CONSEILLÈRE
À LA VENTE
TEMPS PLEIN

POURQUOI PAS VOUS ?

Crédit photo : Ville de Mont-Joli

Conseillère à la vente à temps plein, Isabelle Ouellet exerce le métier de pompière à temps partiel depuis six ans. Elle passe de la boutique à la caserne avec aisance et beaucoup de satisfaction. Cette double vie professionnelle lui permet de vivre des expériences aussi différentes que variées.

Son intérêt pour le métier de pompière remonte à l'enfance. Petite, elle était déjà fascinée par le camion incendie chaque fois qu'il circulait dans son village natal, La Rédemption. Il y a six ans, elle joint les rangs de l'équipe incendie de son village. Quelques années plus tard, en 2019, elle accède au service incendie de la région de Mont-Joli.

Pour réaliser son rêve, Isabelle a suivi la formation de pompier 1 et obtenu son diplôme d'études professionnelles (DEP) en sécurité incendie de l'Institut de protection contre les incendies du Québec (IPIC). Actuellement, elle suit une formation de préventionniste en vue d'obtenir une attestation d'études collégiales.

« J'aime ce métier pour l'adrénaline qu'il procure; c'est un métier qui nous permet d'aider les gens. Chaque situation est différente » souligne Isabelle. C'est sans compter le bel esprit d'équipe qui règne au sein du service. « Ici, c'est une grande et belle famille ! » résume la pompière.

Si vous avez vous aussi envie de rejoindre les rangs de la grande famille du service incendie de la région de Mont-Joli, n'hésitez pas. Appelez Robert Roger, directeur du service, 418 775-7285 poste 2102 ou passez directement à la caserne, 1264, boul. Jacques-Cartier à Mont-Joli.



PORTES OUVERTES
À LA CASERNE 31

Inscrivez cette date à votre agenda. Une activité portes ouvertes aura lieu à la caserne 31 du Service incendie de la région de Mont-Joli le samedi 14 octobre, de 10 h à 15 h. Cette activité se déroule dans le cadre de la semaine annuelle de prévention des incendies, qui se tient du 8 au 14 octobre.

Au programme de cette journée : visite de la caserne et des camions, démonstration, parcours pour les enfants, et bien des surprises.

Les portes ouvertes à la caserne 31 représentent également une belle occasion d'en apprendre davantage sur le métier de pompier. Le service incendie de la région de Mont-Joli est en pleine campagne de recrutement pour grossir ses rangs.

L'avertisseur de fumée : un moyen efficace...quand il fonctionne !

Selon le service incendie de la région de Mont-Joli, seulement 50 % des résidences ont un avertisseur de fumée et dans plusieurs cas l'appareil n'est pas conforme. Pourtant il s'agit du moyen le plus efficace et le moins dispendieux pour vous alerter en cas d'incendie. Chaque année, des pertes de vie sont déplorées lors d'incendies où les avertisseurs de fumée étaient absents ou non fonctionnels.

La bonne pratique est de vérifier l'avertisseur chaque mois, sinon profitez des changements d'heure pour faire les vérifications qui s'imposent. Pour ce faire, il suffit d'appuyer sur le bouton d'essai quelques secondes pour entendre le signal sonore. Il faut également s'assurer régulièrement que le voyant lumineux indiquant le bon fonctionnement de l'appareil est allumé. Pour en savoir plus, rendez-vous sur le site web de la Ville sous l'onglet Service aux citoyens, section Sécurité incendie.



Noël en novembre

Le défilé de Noël fera encore une fois un retour remarqué dans le centre-ville de Mont-Joli dans une formule de soirée, comme l'an dernier, le samedi 25 novembre. Le Père Noël et son cortège défilent sur le boulevard Jacques-Cartier selon un parcours qui reste à déterminer.

Chars allégoriques professionnels et faits maison, zone familiale dans le stationnement supérieur de l'Amphithéâtre Desjardins, feux d'artifices, patinage libre avec musique de Noël en soirée sont au programme de cette activité rassembleuse, qui a attiré l'an dernier quelque 5 000 personnes sur le parcours.

Spécialement conçus pour ce type d'événement, des chars allégoriques professionnels à l'image des Fêtes seront du défilé, qui comptera également des chars allégoriques fabriqués localement grâce à la participation enthousiaste d'entreprises et d'organismes d'ici.

Des groupes déambulatoires animeront le parcours de leur présence enjouée.

À l'issue du défilé, la population est invitée à se rassembler dans le stationnement supérieur de l'Amphithéâtre Desjardins pour du patinage libre (à l'intérieur), des feux d'artifice et du plaisir en masse.

Un comité piloté par le Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire est à pied d'œuvre depuis quelques semaines pour faire du défilé de Noël un événement haut en couleurs et riche en émotions. Soulignons que plusieurs entreprises et organismes contribuent par leurs généreuses contributions au succès de cette activité phare à Mont-Joli.

Autres surprises en vue. Surveillez nos publications sur le site web et les réseaux sociaux pour en savoir plus.



DU SPORT POUR TOUS LES GOÛTS

Plusieurs activités libres et gratuites peuvent être pratiquées dans nos installations sportives tout au long de l'année: patinage libre à l'Amphithéâtre Desjardins, bain libre dans la Piscine Gervais-Rioux, ainsi que badminton, tennis léger (pickleball), volleyball dans les gymnases de l'école du Mistral. Lorsque la température le permettra, les patinoires extérieures seront également prêtes à accueillir patineurs et hockeys.

Possibilité de louer la glace de l'amphithéâtre et la piscine pour une fête d'enfant.

Les résidents de Mont-Joli pourront aussi profiter du terrain synthétique de l'école du Mistral, situé près de l'Amphithéâtre Desjardins et des autres installations sportives de l'école et de la Ville en dehors des périodes réservées à l'école secondaire. Ce terrain est propice à la pratique du football et du soccer.

Pour consulter la programmation d'automne du service des loisirs, rendez-vous sur le site web de la Ville sous l'onglet Loisirs et culture, section Loisirs. Vous pouvez également vous procurer la programmation en format papier dans nos installations.

À pied, à vélo vers la biblio !

Jusqu'au 30 novembre, les jeunes âgés de 0 à 30 ans sont invités à participer au concours À pied, à vélo vers la biblio !

Cette initiative issue du comité littératie et numératie de COSMOSS (Communauté ouverte et solidaire pour un monde outillé, scolarisé et en santé) a pour but de combiner le plaisir de la lecture et les bienfaits de la santé physique. Oui on peut marcher et mâcher de la gomme en même temps !

Loisirs, culture et vie communautaire

Programme varié à la biblio

Différentes activités sont à l'agenda de la Bibliothèque Jean-Louis-Desrosiers cet automne. La Semaine des bibliothèques publiques sera d'ailleurs soulignée du 14 au 21 octobre. Programmation à venir sur site web et réseaux sociaux.

Conte d'Halloween

Conte d'Halloween pour enfants le jeudi 26 octobre, à 18 h 30.

Contes de Noël

Un conte de Noël pour adultes sera présenté le vendredi 8 décembre, à 14 h, tandis que celui pour enfants aura lieu le jeudi 14 décembre, à 18 h 30.

Conférences de Santé mentale Bas-Saint-Laurent

L'organisme Santé mentale Bas-Saint-Laurent donnera deux conférences en octobre et en novembre. La première qui a pour thème *Déjouer son cerveau avec la pensée positive* aura lieu le mardi 24 octobre à 18 h 30. La seconde sera présentée le mardi 21 novembre à 18 h 30 et aura pour thème *Apprivoiser le stress et l'anxiété*. L'entrée est gratuite mais l'inscription est obligatoire. Un minimum de 15 personnes est requis. Pour réservation : 418 775-7285 poste 2151.

Clubs de lecture et d'écriture

Les rencontres du club de lecture ont lieu tous les 1er lundi du mois à 18 h 30 et celles du club d'écriture tous les 1er et 3e dimanches du mois à 13 h 30 à la salle Rotary de la bibliothèque. Le club de lecture est animé par Francine Leblanc, 418 775-2728 et le club d'écriture par Gilberte Leblanc, 418 775-1999.

Retour de ciné-poupon

Ciné-poupon est de retour. Surveillez nos publications sur le site web et les réseaux sociaux.

Exposition de peintures

Chaque mois ou exceptionnellement aux deux mois une nouvelle exposition de peintures est à voir dans le hall d'entrée de la biblio. À venir en novembre, Rosaline Godbout; et en décembre-janvier, Monique Gagnon. L'exposition de Nina Dussault se poursuit présentement jusqu'à la fin d'octobre.



Exposition de photos à la salle Rotary

À partir du 1er décembre, une exposition de photos signées par les citoyennes et citoyens de Mont-Joli sera en vedette à la salle Rotary de la Bibliothèque Jean-Louis-Desrosiers. Cette exposition réunira les photos qui illustreront le calendrier municipal 2024. L'exposition couvre les 12 mois de l'année et la couverture du calendrier. Les noms des gagnants du concours seront dévoilés le 30 novembre prochain.

Conception graphique Stéphane Roy Web SEO Marketing | www.stephaneroy.ca



Gilles Lavole
District 1
conseiller1villemj@gmail.com
Travaux publics
Ressources humaines et fonds de retraite
Fondation de la Ville
Office d'habitation de La Mitis
Corporation d'hébergement de Mont-Joli
Patrimoine militaire de La



Annie Blais
District 2
conseiller2villemj@gmail.com
Représentante au CLAC
Politique familles-ainés (comité de révision)
Politique environnementale
Comité d'aménagement du Parc Richelieu
Comité mise à niveau de la Piscine Gervais-Rioux
Stratégie jeunesse MRC de



Robin Guy
District 3
conseiller3villemj@gmail.com
Sécurité publique
Sécurité incendie
Plan des mesures d'urgence et sécurité civile
Comité de circulation
Comité du lac du Gros-Ruisseau
Comité aménagement du Parc du ruisseau Lebrun



Jean-Pierre Labonté
District 4
conseiller4villemj@gmail.com
Sports et loisirs
Comité des dons
Corporation du Stade du Centenaire
Corporation des événements spéciaux
Stratégie d'accueil des nouveaux arrivants et Mérite municipal
Comité aménagement du lac du Gros-Ruisseau



Alain Thibault
District 5
conseiller5villemj@gmail.com
Urbanisme
Comité d'embellissement CODEM
Comité de mise à niveau de la Piscine Gervais-Rioux
Comité aménagement du Parc Richelieu
Murmures de la Ville
Comité aménagement du Service des loisirs



Denis Dubé
District 6
conseiller6villemj@gmail.com
Finances
CODEM
Comité Parc industriel
Pierre-De Bané
Comité circulation
Urbanisme
Comité aménagement du Service des loisirs

**NOUS JOINDRE : 40, AVENUE HÔTEL-DE-VILLE MONT-JOLI (QUÉBEC) G5H 1W8 418 775-7285, #2100
TRAVAUX PUBLICS : 418 775-7285, #2160 www.ville.mont-joli.qc.ca**